



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMpte-RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE 20/11/2023 A 20 HEURES 30

Nombre de conseillers  
en exercice: 33  
Présents : 27  
Pouvoirs : 05  
Votants : 32

**Présents** : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.

**Absent(s) ayant remis un pouvoir** :

Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à M Henri COQUARD,  
Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE  
Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET  
M Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à M Joao DA ROCHA  
M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à Mme Isabelle VIDAL

**Absents** : Chantal BERTHILLON

**Secrétaire** : M Safi BOUKACEM

**Délibérations** :

1. FINANCES - Tarifs communaux au 1er janvier 2024

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Adopte** les tarifs communaux suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, tels que présentés dans le tableau annexé ci-joint

2. FINANCES- Baux communaux au 1er janvier 2024

Le Conseil municipal,

**Adopte** les taux suivants pour l'évolution des baux communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

**par 17 voix pour (majorité des suffrages exprimés)**

- Baux commerciaux et professionnels selon l'indice des loyers commerciaux : 4,5 %
- Conventions concernant les installations de téléphonie mobile et les baux commerciaux antérieurs à l'indice coût de la construction : 4,5%

**par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

- Baux locatifs à usage d'habitation et garages selon l'indice IRL : 3,50%

3. FONCIER – Désaffectation et déclassement du domaine public du bâti « la barre du haut » de la parcelle AC 627, sise 5 rue de la Déserte

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Constate** la désaffectation du domaine public, de l'ensemble immobilier appelé « la Barre du haut » depuis le 1er juillet 2023 ;

**Prononce** le déclassement du domaine public de la "Barre du Haut" et du périmètre foncier immédiat pour le faire entrer dans le domaine privé communal ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier de désaffectation et de déclassement.

4. FONCIER– Construction d'un pôle santé, rue de la déserte - Fixation du prix et cession des lots

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Décide** de la cession des lots dans les conditions précédemment exposées dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement.

**Précise** que les crédits seront inscrits au budget annexe pôle santé.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment l'acte authentique dressé devant notaire et tous les documents en découlant.

5. FINANCES - Budget principal - vote d'une autorisation de programme et de crédits de paiements pour la construction d'un pôle santé

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)** Mr Badoil sort de la salle et n'a pas pris part au vote.

**Adopte** d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus pour la période 2023 à 2025.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE 20/11/2023 A 20 HEURES 30**

6. FINANCES - Budget principal de la commune nouvelle de Vaugneray – Décision modificative n°1

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Adopte** la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal 2023, telle que présentée par Monsieur le Maire

**Dit que** le montant total de la DM n°1 est de :

- 183 000 € en dépenses et recettes – section de fonctionnement
- 430 600 € en dépenses et recettes – section d'investissement

**Dit que** le budget est équilibré en recettes et en dépenses pour 5 229 168 € en fonctionnement et 3 453 189 € en investissement pour un montant total de 8 392 312 €.

7. FINANCES - Budget annexe PLH de la commune nouvelle de Vaugneray – Décision modificative n° 3

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Adopte** la décision budgétaire modificative n°3 du budget annexe PLH 2023, telle que présentée par Monsieur le Maire

**Dit que** le montant total de la DM n°3 est de :

- 0 € en dépenses et recettes – section de fonctionnement
- 0 € en dépenses et recettes – section d'investissement

**Dit que** le budget est équilibré en recettes et en dépenses pour 252 400,00 € en fonctionnement et 1 204 024,00 € en investissement pour un montant total de 1 456 424 00 €.

8. FINANCES - Apurement du compte 1069 - approbation des modalités d'apurement

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Procède** à l'apurement du solde débiteur du 1069 par opération semi-budgétaire avec émission d'un mandat d'ordre mixte au débit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 5 525, 15 €

**Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget au compte 1068.

9. FINANCES - Nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 - adoption de la nomenclature M57 - adoption d'un règlement budgétaire et financier

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Adopte** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée à compter du 1er janvier 2024 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 pour le budget principal et les 2 budgets annexes de la commune (PLH et pôle santé).

**Décide** de conserver les modalités de vote et de présentation du budget antérieures,

**Adopte** le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10. FONCIER – Acquisition auprès du crédit agricole de la parcelle n°AC129, boulevard des Lavandières

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Décide** l'acquisition de la parcelle AC129 de 100 m<sup>2</sup> appartenant au crédit agricole au prix de 60 000€ ;

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tout document y afférent ;

**Précise** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal de l'exercice 2023.

11. FONCIER – Rétrocession des voiries et équipements communs du lotissement "Les Terrasses de la Maletière" (European Homes Centre) à la commune de Vaugneray à l'euro symbolique et incorporation dans le domaine public

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Approuve** l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles mentionnées ci-dessus ;

**Confirme** que les voies constituant le prolongement de la rue du Moulin à Vent, la rue des Aubépines, la rue des Pruneliers, la rue des Chèvrefeuilles et la rue des Eglantiers seront classées dans le domaine public communal, les conditions de l'article L. 141-3 du code de la voirie routière étant réunies (absence d'atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie), il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition desdites parcelles.



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMpte-RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE 20/11/2023 A 20 HEURES 30

12. INTERCOMMUNALITE - convention cadre travaux rue de la déserte Rozard Dronaud 1ère Tranche entre la commune et le SIAVHY

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Approuve** le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la Commune nouvelle de Vaugneray au SIAVHY pour les travaux des eaux pluviales et des branchements ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention cadre ;

**Précise** que la dépense correspondante est inscrite au Budget principal 2023.

13. FINANCES - Subvention au titre des amendes de police relatives à la circulation routière – Engagement à réaliser les travaux – Opération Création d'un cheminement mobilités durables - Rue des Chardons 69670 VAUGNERAY

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Accepte** la subvention d'un montant de 9 060 € ;

**Confirme** la réalisation des travaux prévus au budget principal de la commune.

14. FONCIER - Aménagement et à l'entretien d'un panneau d'information de la grande traversée du Rhône et du grand tour des monts du lyonnais vtt sur le territoire de la commune de Vaugneray – autorisation de signer une convention

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'aménagement et à l'entretien d'un panneau d'information de la grande traversée du Rhône et du grand tour des monts du lyonnais vtt jointe en annexe sous réserve d'une implantation sans nuisance visuelle.

15. FONCIER- Lancement de la procédure de cession d'une portion partielle d'un chemin rural « lieu-dit Chatanay le Bas »

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Constata** la désaffectation du chemin rural faisant la jonction entre le chemin Vieux et le chemin de l'Evêque ;

**Décide** de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévues par l'article L. 161-10 du code rural et de la pêche maritime ;

**Demande** à Monsieur le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet ;

**Donne** un accord de principe à la cession de cette portion du chemin à Monsieur Stéphane BRUN, étant entendu que le Conseil municipal sera amené à se prononcer à l'issue de l'enquête publique pour fixer les modalités de cession après évaluation par les services des Domaines en fonction des caractéristiques établies par les travaux d'un géomètre.

16. RESSOURCES HUMAINES – Modification des effectifs – modification d'un emploi existant

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Approuve** la modification des emplois comme précédemment exposée à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023

**Actualise** en conséquence le tableau des effectifs joint en annexe.

**Précise** qu'en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires et en application de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, un agent contractuel de droit public peut faire face à une vacance temporaire de cet emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

17. RESSOURCES HUMAINES – Création d'un emploi vacataire pour l'aide aux devoirs.

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Autorise** Monsieur le Maire à recruter un vacataire dans les conditions susmentionnées.

**Dit que** les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Communications :**

1. Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (L.2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales).
2. Présentation du rapport annuel 2022 du SIPAG (syndicat intercommunal des personnes âgées)
3. Présentation du rapport annuel 2022 du SAGYRC (syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier)
4. Présentation du projet des circuits « La boucle du Val Noir »
5. Communication pour information de l'arrêté préfectoral COFIM

Séance levée 23h32 Vu par Nous,

Daniel JULLIEN, Maire de la commune de Vaugneray (Rhône), pour être affiché le 23/11/2023 à la porte de la Mairie.

